

**COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 28 mars, le conseil municipal de la Commune de PLELAN LE GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme DOUTÉ-BOUTON Murielle, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 21 mars 2019

PRESENTS : MM. BERTRAND, BLAIRON, COTTO, FERRIERES, HELAUDAIS, LE RHUN, PERRICHOT, SAULTIER, SCHURB MMES, CLOUET, COUTINEAU, DOUTÉ-BOUTON, LE HEN, MARTY (excusée au point 6), PICOT, ROLLAND, ROUZEL, TADRIST, VERDON.

ABSENTS :

M. Damien LEVEUGLE a donné pouvoir à Mme Sandra LE HEN,
M. MONNIER a donné pouvoir à M Steven PERRICHOT,
M Erwan GODET a donné pouvoir à M Eric FERRIERES
M Patrick COLLET a donné pouvoir à M Patrick SAULTIER
Mme Laurence HONORÉ a donné pouvoir à Mme Géraldine CLOUET
Mme Sophie BOEL a donné pouvoir à Mme Bénédicte ROLLAND

M. Frédéric COLLET, Mme Nathalie MARCON, excusés

DESIGNATION DE SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PV DE SEANCE DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Désignation de M Michel COTTO en qualité de secrétaire de séance ; approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 février 2019.

VOTES A MAINS LEVEES

I. FINANCES - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF -

Monsieur Jean BERTRAND, Adjoint aux Finances, propose l'adoption des comptes de gestion 2018, documents établis par le comptable public, retraçant les débits et crédits pour chacun des budgets de la collectivité.

La concordance entre les comptes de la trésorerie et ceux de la mairie ont fait l'objet de vérifications et n'appellent ni observations ni réserves.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les comptes de gestion 2018 du budget principal et du budget assainissement du trésorier principal.

II. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF -

Monsieur Jean BERTRAND, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée l'exécution 2018 des budgets susvisés. Les résultats des différents budgets de la Commune sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Fonctionnement	3 434 645.00 €	2 967 753.16 €	3 434 645.00 €	3 499 757.53 €	532 004.37 €
Investissement	4 212 300.00 €	3 080 596.10 €	4 212 300.00 €	2 733 205.69 €	- 347 390.41 €
total des sections	7 646 945.00 €	6 048 349.26 €	7 646 945.00 €	6 232 963.22 €	184 613.96 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017(a)	Part affectée à l'investissement exercice 2018 (b)	Résultat de l'exercice 2018 (c)	Résultat de clôture 2018 (a-b+c)
Fonctionnement	469 450.69 €	469 450.69 €	532 004.37 €	532 004.37 €
Investissement	- 38 222.86 €	0.00 €	- 347 390.41 €	- 385 613.27 €
Total	431 227.83 €	469 450.69 €	184 613.96 €	146 391.10 €

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

	Dépenses		Recettes		Résultat de l'exercice
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Exploitation	1 194 971.20 €	120 854.11 €	1 194 971.20 €	141 770.18 €	20 916.07 €
Investissement	1 314 371.20 €	121 977.20 €	1 314 371.20 €	65 072.50 €	- 56 904.70 €
total des sections	2 509 342.40 €	242 831.31 €	2 509 342.40 €	206 842.68 €	- 35 988.63 €

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017(a)	Part affectée à l'investissement exercice 2018 (b)	Résultat de l'exercice 2018 (c)	Résultat de clôture 2018 (a-b+c)
Exploitation	1 036 865.83 €	0.00 €	20 916.07 €	1 057 781.90 €
Investissement	214 301.18 €	0.00 €	- 56 904.70 €	157 396.48 €
Total	1 251 167.01 €	0.00 €	- 35 988.63 €	1 215 178.38 €

Madame le Maire, après exposé des chiffres du compte administratif, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté les comptes administratifs 2018 en votant de la façon suivante :

Comptes Administratifs 2018	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Budget général Commune			
Section de Fonctionnement	24	0	0
Section d'Investissement	24	0	0
Budget assainissement collectif			
Section de Fonctionnement	24	0	0
Section d'Investissement	24	0	0

III. AFFECTATION DU RESULTAT 2018

III.1. BUDGET PRINCIPAL

L'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoit, après l'approbation du compte administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

La situation financière du compte administratif 2018 du budget principal, qui vous a été présentée au cours de la séance du Conseil Municipal en date du 28.03.2019, fait apparaître les résultats suivants:

A la clôture de l'exercice 2018 :

1) En section de fonctionnement :

- Le total des recettes de l'année s'élève à : 3 499 757.53 €
- Le total des dépenses de l'année s'élève à : 2 967 753.16 €

Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à 532 004.37 €

2) En section d'investissement :

- Le total des recettes de l'exercice atteint : 2 733 205.69 € **(A)**
- Le total des dépenses de l'exercice atteint : 3 080 596.10 € -> 3 118 818.96 € avec le déficit d'investissement 2017 reporté inclus **(B)**

soit un solde positif d'exécution de la section d'investissement de :

(A-B) : - 385 613.27 €.

duquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2018 : - 90 000 € **(C)**

Le besoin de financement de l'investissement 2018 ressort donc à :

(A – B + C) : - 475 613.27 €

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2018, on constate :

- Un excédent de clôture en fonctionnement pour : **532 004.37 €**;
- Un besoin de financement de l'investissement pour : - **475 613.27 €**

dont la différence dégage un solde positif de : **56 391.10 €**

Considérant le besoin de financement d'investissement, Monsieur Jean BERTRAND, Adjoint aux Finances propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de **532 004.37 €** conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

RECAPITULATION GENERALE - COMPTE ADMINISTRATIF 2018	
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat d'investissement 2018	
Solde d'exécution d'investissement 2018 sur compte 001 (A-B)	-385 613,27 €
Solde des restes à réaliser investissement 2017 (C)	-90 000,00 €
Besoin de financement de l'investissement 2017	-475 613,27 €
Résultat de fonctionnement 2018	
Résultat de l'exercice 2018	532 004,37 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Résultat à affecter	532 004,37 €
AFFECTATION	
En réserve sur le compte 1068	532 004,37 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat du compte administratif du budget principal tels que présenté ci-dessus.

III.2. BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Jean BERTRAND, Adjoint aux Finances, propose d'affecter les résultats des comptes administratifs 2018 du budget assainissement de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

2018		2019	
Résultat de clôture au 31/12/2017	Résultat de l'exercice 2018	Déficit d'investissement reporté	Excédent d'investissement reporté
214 301.18 €	- 56 904.70 €		157 396.48 €

SECTION D'EXPLOITATION :

2018		2019	
Résultat de clôture au 31/12/2017	Résultat de l'exercice 2018	Excédents de fonctionnement capitalisés	Excédent de fonctionnement reporté
1 036 865.83 €	20 916.07 €		1 057 781.90 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif du budget assainissement tels que présentés ci-dessus.

IV. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Madame le Maire propose à l'assemblée le maintien des taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et du foncier non bâti pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide le maintien des taux et de les voter pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15.45 %
- Taxe foncière sur propriété bâtie : 15.86 %
- Taxe foncière sur propriété non-bâtie : 47.17 %

V. BUDGET PRIMITIF 2019 –

V.1. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE -

M. Jean BERTRAND, Adjoint aux Finances, présente à l'assemblée le budget primitif de la Commune pour 2019 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 484 370.00 €	3 484 370.00 €
Investissement	4 051 900.00 €	4 051 900.00 €

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif Général de la Commune pour 2019 en votant de la façon suivante :

Budget Primitif 2019	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Section de Fonctionnement	22	0	3
Section d'Investissement	22	0	3

V.2. BUDGET ASSAINISSEMENT -

M. Jean BERTRAND, Adjoint aux Finances, présente à l'assemblée le budget primitif 2019 -budget assainissement- de la Commune :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 200 000.00 €	1 200 000.00 €
Investissement	1 270 000.00 €	1 270 000.00 €

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif Assainissement de la Commune pour 2019 en votant de la façon suivante :

Budget Primitif Assainissement 2019	POUR	CONTRE	ABSTENSION
Section de Fonctionnement	25	0	0
Section d'Investissement	25	0	0

VI. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2019

Les propositions de subventions aux associations pour l'année 2019, discutées en comité consultatif, sont présentées respectivement :

- au titre des activités « solidarité », « sécurité, santé » par Madame Arlette ROUZEL, Adjointe aux affaires sociales et à la solidarité ;
- au titre des activités « petite enfance, enfance, jeunesse et sorties scolaires » par Monsieur Michel HELAUDAIS, Adjoint à l'enfance, jeunesse et au périscolaire ;
- au titre des activités « sport, loisirs, culture... » par Madame Aude MARTY, Adjointe à la vie associative, sportive et culturelle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2019, les subventions inscrites dans les tableaux ci-après.

Solidarité Sécurité - Santé	2019
▪ Banque alimentaire Rennes	70,00 €
▪ ATD Quart Monde	30,00 €
▪ SOS amitiés	40,00 €
▪ Restaurants du cœur Montfort	200,00 €
▪ Féd.Nat.Accid.Trav.et Handicapés (FNATH)	60,00 €
▪ La Rencontre (pupilles de la Nation)	50,00 €
▪ Secours populaire	20,00 €
▪ Solidarité Paysans	50,00 €
▪ Alcool Assistance Talensac	30,00 €
▪ France ADOT	20,00 €
▪ AFM Téléthon	30,00 €
▪ Prévention routière	50,00 €
▪ Handicap service 35	20,00 €
▪ Rêves de clowns	30,00 €
▪ Maison Spécialisée Guillaume Régner (Albatros)	30,00 €
▪ Asso. Laryngectomisés et mutilés de la voix	30,00 €
▪ Association "Le Grand Champ" MARPA	60,00 €
TOTAUX	820,00 €

SUBVENTIONS 2019 AUX ORGANISMES PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE ET AUX ECOLES AU TITRE DES SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES		
NOM DE L'ORGANISME OU DE L'ETABLISSEMENT	subvention ordinaire	subvention exceptionnelle
VOYAGES ET SORTIES SCOLAIRES	12 290,00 €	820,00 €
Ecole maternelle publique "Les Mains Vertes"		
Enfants concernés par les sorties sans nuitée	2 040,00 €	
Enfants école pour demande exceptionnelle		160,00 €
Rencontres sportives maternelle	150,00 €	
Ecole élémentaire publique "La Pierre Pourprée"		
Enfants concernés par les sorties sans nuitée	3 125,00 €	
Enfants école pour demande exceptionnelle		250,00 €
OCCE abonnements	300,00 €	
Ecole maternelle et élémentaire privée "Notre Dame"		
enfants concernés pour voyage avec nuitée	1 525,00 €	
Enfants concernés par les sorties sans nuitée	1 240,00 €	
Enfants école pour demande exceptionnelle		410,00 €
Adhésion UGSEL	150,00 €	
Projet Eau et projet année	150,00 €	
Collège privé "L'Hermine"		
forfait 20 €/collégien	2 360,00 €	
ASPH	250,00 €	
Collège public "Brocéliande" Guer		
forfait 20 €/collégien	1 000,00 €	
ENFANTS A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS	150,00 €	- €
IME "les Ajoncs d'or" Montfort (3 enfants)	150,00 €	
ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES	700,00 €	- €
Amicale Laïque des écoles publiques de Plélan	350,00 €	
APEL Ecole Notre Dame	350,00 €	
ENFANCE JEUNESSE	300,00 €	
Bourse BAFA L'Inter'Val	300,00 €	
TOTAL	13 440,00 €	820,00 €

NB : ne sont pas inscrites dans ce tableau les contributions aux établissements scolaires accueillant des enfants en CLIS ou en charge du RASED

ASSOCIATIONS	SPECIFICITES DE LA DEMANDE	AVIS 2019	Exceptionnelle	Détail subvention exceptionnelle
ACCA	Achat d'un bac d'équarissage	300,00 €	500,00 €	500€ pour achat d'un bac d'équarissage
ACPG (VEUVES ET ANCIENS COMBATTANTS)	Organisation commémorations 8 mai 2019	150,00 €	0,00 €	
ALLOCATION VETERANCE SAPEURS POMPIERS	Allocations vétérançe	3 800,00 €	0,00 €	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	Organisation 14 Juillet		1 400,00 €	
	Organisation St Barbe		1 980,00 €	
ASSOCIATION THELANDAISE	Aide au fonctionnement	500,00 €	0,00 €	
AZYLIS	Renouvellement instruments et tenues	700,00 €	100,00 €	100€ pour renouvellement des tenues
BROCELIANDE VOLLEY	Aide au fonctionnement	800,00 €	0,00 €	
CLUB DE CARTONNAGE	Aide au fonctionnement	100,00 €	0,00 €	
CLUB PHOTO	Aide au fonctionnement	300,00 €	0,00 €	
EAPB ATHLETISME	Aide au fonctionnement	300,00 €	0,00 €	
FANFARE PLELANNAISE	Aide au fonctionnement	700,00 €	0,00 €	
FOOTBALL CLUB PLELAN/MAXENT	Aide au fonctionnement	1 300,00 €	0,00 €	
GAP	Achat de matériel (banderoles, gobelet, tee-shirt)	500,00 €	500,00 €	500€ Achat de 1000 gobelets en mutualisation
HBA	Aide au fonctionnement + championnat d'Europe	300,00 €	150,00 €	150€ pour participation au championnat Europe
HISPAMEBRO	Aide au fonctionnement	700,00 €	0,00 €	
INTERCLUB DU VELODROME	Aide au fonctionnement et organisation d'une manche du challenge départemental	300,00 €	150,00 €	150€ pour participation manche challenge départemental
JOUER LE JEU	Achat de jeu	100,00 €	0,00 €	
JP2D	Aide au fonctionnement	700,00 €	0,00 €	
LES DANSOUS DU GUE	Aide au fonctionnement	350,00 €	0,00 €	
LES MOTARDS ARTHURIENS	Aide au fonctionnement (achat de plateaux, couverts réutilisables, tenues) et organisation de la concentration	900,00 €	0,00 €	
MAGIC'PETITES MAINS	Aide au fonctionnement	100,00 €	0,00 €	
R'MINE VERTE	Aide au fonctionnement et achat tenues + un vtt	450,00 €	0,00 €	
TENNIS CLUB PLELAN/TREFFENDEL	Aide au fonctionnement	750,00 €	0,00 €	
UNC	Aide au fonctionnement	150,00 €	0,00 €	
VELO CLUB PLELANNAIS	Aide au fonctionnement + organisation course de Printemps	1 250,00 €	0,00 €	
YUKIKAN DE BROCELIANDE	Aide au fonctionnement	1 250,00 €	100,00 €	100€ participation championnat national
	TOTAL	16 750,00	4 880,00	
			21 630,00 €	

VII. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE - SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PACTE FISCAL ET FINANCIER 2018-2021

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le pacte fiscal et financier a été approuvé par délibération communautaire du 26 mars 2018.

Il a fait l'objet d'échanges et de concertation avec les collectivités. Le pacte fiscal et financier est la « traduction financière et fiscale du projet de territoire. Il doit permettre à chaque entité de réaliser son programme d'investissement tout en considérant le contexte contraint et incertain dans lequel le bloc communal évolue »

Ce pacte fiscal et financier trait maintient le dispositif d'aide aux communes pour la construction de logements sociaux. Ensuite, deux enveloppes sont proposées dans le cadre du nouveau pacte fiscal et financier : des fonds de concours structurants pour 1 750 000 € et des fonds de concours thématiques pour 600 000 €

Les quatre thématiques retenues pour solliciter un fonds de concours sont :

- 1- les économies d'énergie ;
- 2- l'accessibilité ;
- 3- l'éclairage public ;
- 4- la vie socio-culturelle

L'enveloppe communautaire pour la période 2018-2021 s'élève à 600 000 € (hors logements sociaux) et répartie entre les communes sur la base d'un coefficient de solidarité.

Pour Plélan-le-Grand, le montant du crédit est de 109 745€.

Une règle découlant de la Loi du 13 août 2004 est une limitation financière à la participation versée par l'EPCI ; le fonds de concours ne peut excéder la part d'autofinancement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire. Il en résulte que le fonds de concours, en l'absence d'autres subventions, pourra être sollicité à hauteur de 50 % maximum de l'investissement HT.

Il est proposé de solliciter un fonds de concours pour l'opération de réaménagement de la rue de l'Hermine et du Chemin des Châteaux au titre de l'accessibilité :

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE CHEMIN DES CHATEAUX	
Dépenses éligibles	Recettes
Coût des travaux = 156 551.60 € HT	Subvention DETR : 38 269 € Subvention Amende de police : 5 350 € reste à charge de la commune de Plélan-le-Grand = 112 932.60 € Fonds de concours CCB = 56 466.30 € (50% du reste à charge de la commune) Financement communal = 56 466.30 €
TOTAL = 156 551.60 € HT	TOTAL = 156 551.60 €

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE RUE DE L'HERMINE	
Dépenses éligibles	Recettes
Coût des travaux = 185 055.70 € HT	Subvention DETR : 55 516.71 € Subvention FSIL : 50 000 € Subvention Amende de police : 10 000 € reste à charge de la commune de Plélan-le-Grand = 69 538.99 € Fonds de concours CCB = 34 769.49 € (50% du reste à charge de la commune) Financement communal = 34 769.50 €
TOTAL = 185 055.70 € HT	TOTAL = 185 055.70 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accepter les travaux susvisés,
- de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de Brocéliande de 91 235.79 € au titre de l'accessibilité pour l'opération de réaménagement de la rue de l'Hermine et du Chemin des Châteaux.

VIII. FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MOBILIERS ET D'EQUIPEMENTS POUR LA MAISON DE L'ENFANCE ET DES SERVICES -ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE- AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame le Maire informe le conseil municipal du lancement d'une consultation visant à la fourniture, la livraison et l'installation de mobiliers et d'équipements pour la Maison de l'enfance et des services, mise en ligne le 5 mars dernier sur le site E-megalis. Les travaux de construction seront achevés fin avril/début mai 2019. L'objectif est une ouverture des services au 1^{er} juillet prochain, raison pour laquelle une première livraison et installation de mobilier et d'équipements doit intervenir au plus tard le 20 juin prochain.

L'accord-cadre est une procédure de commande publique permettant de présélectionner un ou plusieurs opérateurs économiques en vue de conclure un contrat établissant tout ou partie des règles relatives aux commandes à passer au cours d'une période donnée. La durée fixée dans la consultation est de 4 ans, cela permet pendant cette période d'avoir des prix garantis et de procéder à des commandes en fonction de nouveaux besoins.

La décomposition par lots (avec indication du montant maximum pour la durée du marché) est la suivante :

- lot 1 : mobilier administratif ou de réunion 25 000 € HT
- lot 2 : mobilier enfance et jeunesse 20 000 € HT
- lot 3 : mobilier de bureau 15 000 € HT
- lot 4 : mobilier d'accueil du public 15 000 € HT
- lot 5 : équipements d'hygiène 5 000 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 22 voix pour et 3 abstentions, autorise Madame le Maire à signer les accords-cadres à bons de commande correspondants dans la limite susvisée et engager toute commande dans le respect d'une enveloppe fixée pour l'année 2019 à 50 000 € HT.

IX. COMMANDE PUBLIQUE : AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'ENFANCE ET DES SERVICES

Monsieur Eric FERRIERES, Adjoint, rappelle que par délibération du 30 juin 2017, le conseil municipal autorisait Madame le Maire à signer le marché de travaux de construction de la Maison de l'Enfance et des Services.

Il est proposé la passation de nouveaux avenants dont les caractéristiques sont précisées ci-après.

1. Le lot n°1 terrassements VRD - a été attribué à la société PEROTIN pour un montant de 361 630.15 € HT.

Des prestations supplémentaires :

- **Augmentation de la surface des cours (515 m2 d'enrobé supplémentaires)**
- **Réalisation d'une allée en stabilisé jusqu'à l'école maternelle**
- **Réalisation d'un aménagement de soutènement en traverses paysagères dans la cour des 3-6 ans**
 - o Plus-value de 34 385.00 € HT

Nouveau montant de marché = 396 015.15 €

2. Le lot n°2 - espaces verts - a été attribué à la société ESCEE pour un montant de 23 905.00 € HT.

Des prestations supplémentaires :

- **Fourniture et pose d'un linéaire de clôture supplémentaire autour du bassin d'orage**
- **Prolongement d'un muret situé au sud-est du site**
 - o Plus-value de 2 995.50 € HT

Nouveau montant de marché = 26 900.50 €

3. Le lot n°4 – charpente bois mur à ossature bois paille-bardage - a été attribué à la société BRIERO pour un montant de 720 514.02 € HT.

Des prestations supplémentaires :

- **Remplacement du bardage en fibrociment de l'espace jeune/ados par un autre type de bardage**
- **Mise en œuvre d'un bardage spécifique en partie basse de la façade de la salle animation**
- **Habillage de poteaux bois dans le hall et en façade sud de la salle de repos**
 - o Plus-value de 12 310.28 € HT

Nouveau montant de marché = 732 824.30 €

4. Le lot n°5 – couvertures et bardage zinc - a été attribué à la société RIO TOITURES pour un montant de 172 972.30 € HT.

Des prestations supplémentaires :

- **Fourniture et pose d'un complément de bardage en zinc au niveau d'un préau**
- **Réalisation d'un chevronnage en toiture pour le support du bardage en zinc**
 - o Plus-value de 4 391.74 € HT

Avenant 2 = - 12 342.15 €

Nouveau montant de marché = 165 021.89 €

5. Le lot n°8 – métallerie-serrurerie – a été attribué à la société Ser Al Fer pour un montant de 27 978 € HT

Des prestations supplémentaires :

- **Remplacement de 2 échelles en aluminium pour accès extérieur à la toiture par des passages d'acrotères en acier galvanisé**
 - o Plus-value de 990.00 € HT
- **Avenant 2 = - 604.00 €**

Nouveau montant de marché = 28 364.00 €

6. Le lot n°11 – plafonds suspendus – a été attribué à la société Le Coq pour un montant de 128 525.40 € HT

Des prestations à déduire :

- **Modification de cloisonnement du bâtiment, au remplacement de certaines dalles de plafond par d'autres types de dalles et à la suppression de panneaux muraux acoustiques**
 - o Moins-value de 41 856.70 € HT

Nouveau montant de marché = 86 668.70 €

7. Le lot n°14 – peinture – a été attribué à la société Margue pour un montant de 51 078.13 € HT

Des prestations à déduire :

- **Suppression de la mise en œuvre de vernis sur le mobilier d'agencement et vitrification du parquet de la mezzanine de l'espace ados**
 - o Moins-value de 3 177.24 € HT

Nouveau montant de marché = 47 900.89 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 20 voix pour et 5 abstentions, accepte cet avenant et le nouveau montant de ces marchés et autorise Madame le Maire à signer avec les entreprises susvisés les avenants correspondants.

X. TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT D'EAUX USEES ENTRE LE CHEMIN DES CHATEAUX ET LA RUE DU PONT BRETON

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études 2LM concernant l'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées dans le secteur de l'impasse du chemin des Châteaux et de la rue du Pont Breton.

Monsieur Eric FERRIERES, Adjoint, précise que cette opération a plusieurs objectifs, premièrement simplifier l'exploitation du réseau en supprimant un linéaire de réseau situé sous des parcelles privées, et deuxièmement, de raccorder 8 habitations, actuellement équipées d'un système de traitement d'eaux usées individuel, au réseau d'assainissement collectif. Présentation est faite du projet et de l'enveloppe financière dédiée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet,
- choisit la procédure adaptée comme mode de dévolution du marché,
- autorise Madame le Maire à signer toute pièce en rapport.

XI. ENVIRONNEMENT : ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATIONS CLASSEES – ELEVAGE DE VACHES LAITIERES « LA METAIRIE NEUVE » A PLELAN-LE-GRAND

Madame Erika VERDON, Adjointe, informe l'assemblée de la notification par courrier du 12 février 2019, par Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine d'un arrêté prescrivant l'ouverture d'une enquête publique, sur la demande de la GAEC de la Métairie Neuve, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'extension de l'atelier de vaches laitières situé au lieu-dit « la Métairie Neuve » sur notre commune.

Ce projet est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande d'autorisation.

Après la présentation du dossier, suivent des échanges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 24 voix pour et une abstention, émet un avis favorable à ce dossier.

XII. TOURISME - RENOUELEMENT DU LABEL VILLAGE-ETAPE -

La convention d'attribution de l'appellation « Village Etape » entre l'Etat et la Commune de Plélan-le-Grand arrive à échéance et il convient de délibérer pour demander le renouvellement du label.

Monsieur Cédric BLAIRON, Adjoint, rappelle que Le label « Village Etape » a été attribué par l'Etat à la commune de Plélan-le-Grand pour une durée de cinq ans le *31 janvier 2014*.

Une signalétique « Village Etape » a été installée sur la 2x2 voies et la commune bénéficie également des campagnes d'information et de promotion touristique des villages étapes. Constat a été fait d'une progression de l'activité de certains commerces et services ou activités.

En contrepartie, une cotisation annuelle d'1.25 €/par habitant est versée par la commune.

Nous devons également respecter des dispositions de la charte Village étape, notamment pour l'accessibilité des personnes handicapées ; veiller à la mise en place d'une signalisation claire et efficace des services et plus spécialement de ceux exigés par la charte des villages étapes ; poursuivre les actions engagées pour la requalification et l'embellissement de la commune ; veiller à ce que les commerçants concernés par la charte et expressément partenaires de la démarche respectent bien les obligations pour lesquelles ils se sont engagés et prend toute disposition pour pallier les déficiences constatées.

Considérant que le positionnement de Plélan-le-Grand, à la sortie de la RN24, juste après l'aire de repos Paimpont-Brocéliande pour les automobilistes arrivant de l'Est, en fait une véritable porte d'entrée de Brocéliande.

Pour favoriser l'attractivité de notre commune, touristique, économique et commerciale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le renouvellement du label « Village Etape » pour une durée de cinq ans.

XIII. VŒU : OPPOSITION DE PRINCIPE A LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE LA PIERRE POURPREE

Madame le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 13 février 2019, l'Inspecteur d'académie, nous informe de la carte scolaire induisant la suppression d'un poste et donc la fermeture d'une classe à l'école élémentaire publique la Pierre Pourprée pour l'année scolaire 2019-2020.

Il nous semble que la réussite scolaire des enfants passe par des effectifs restreints par enseignant. La suppression de ce poste induit donc une densification des 6 classes restantes.

Les élus locaux doivent, au côté des parents, marquer leur attachement à des conditions d'enseignement préservées. Il est proposé de prendre une délibération sous la forme d'un vœu s'opposant à cette fermeture de classe. S'en suivent des échanges sur la nécessité ou pas d'émettre ce vœu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 19 voix pour et 6 abstentions, décide d'émettre ce vœu d'opposition de principe à la fermeture d'une classe à l'école élémentaire publique la Pierre Pourprée.

Fait à Plélan-le-Grand, le 8 avril 2019.

Le Maire,

Murielle DOUTÉ-BOUTON.